

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE DU 25 AOÛT 1998
PAGE 1

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Comité exécutif du 2 juillet 1998 de la Commission scolaire Marie-Victorin, qui s'est tenue le 25 août 1998 à compter de 22 h 00, à la salle Flore Laurentienne, au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13 rue Saint-Laurent à Longueuil.

Présences

Commissaires:

Mesdames : Lucie Désilets, Colette Larose, Fernande LeBlanc-Sénéchal,
Carole Marchand.

Messieurs : Michel Chamberland, Serge Dulude, Robert Filteau.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jacquelin Bergeron.

**Commissaires
représentant les
parents :**

-du primaire Madame Johanne Purcell
-du secondaire Monsieur Marc Audette

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Monsieur Rolland Descheneaux

**Sont également
présents :**

Madame Nicole Pelletier, directrice générale adjointe
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général adjoint

Monsieur Jean-Jacques Maurin, directeur général adjoint
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint

Ouverture de
la séance

Monsieur Jacquelin Bergeron déclare la séance ouverte. Il est 22 heures.

3-CE-1998

Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Marchand que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement.

Ordre du jour
adopté

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

- 1.- Ouverture de la séance.
- 2.- Moment de recueillement.
- 3.- Adoption de l'ordre du jour.
- 4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 1998.
- 5.- Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Désignation d'un président d'assemblée.
- 6.- Affaires du secrétariat général :
 - 6.1 Adoption de la procédure d'élection.
 - 6.2 Désignation d'un président d'élection.
 - 6.3 Désignation de deux scrutateurs.
 - 6.4 Élection à la présidence.
 - 6.5 Élection à la vice-présidence.
 - 6.6 Règles de procédures.
 - 6.7 Règlement fixant la tenue des séances du Comité exécutif.

- 7.- Affaires du Service de la formation générale des jeunes.
- 8.- Affaires des Services complémentaires.
- 9.- Affaires du Service des ressources humaines.
- 10.- Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire.
- 11.- Affaires du Service des ressources financières.
- 12.- Affaires du Service des ressources matérielles.
- 13.- Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle.
- 14.- Affaires du Service des technologies de l'information et de la communication.
- 15.- Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes :
 - 15.1 - Achat regroupé pour le programme « Procédés infographiques ».
- 16.- Autres points.
- 17.- Parole aux commissaires.
- 18.- Parole aux commissaires représentant les comités de parents.
- 19.- Clôture ou ajournement de la séance.

4-CE-1998 Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 1998.

Adoptée unanimement.

5-CE-1998
Président d'assemblée

CONSIDÉRANT les articles 156 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets :

QUE monsieur Michel Chamberland soit désigné pour présider les séances du Comité exécutif jusqu'à la nomination du président.

Adoptée unanimement.

À partir de ce point, monsieur Michel Chamberland préside la séance.

6-CE-1998
Procédures
d'élections

CONSIDÉRANT la pertinence pour le Comité exécutif de se doter d'une procédure d'élections ;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a adopté une telle procédure par sa résolution numéro 3-CC-1998 du 2 juillet 1998 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Dulude :

QUE la procédure décrite au document numéro LE-1 intitulé « Procédure d'élections » et daté du 2 juillet 1998 soit adoptée en y apportant les adaptations nécessaires.

Mise en candidature
pour la présidence
des élections.

Adoptée unanimement.

Le président de la séance accepte maintenant les propositions de mise en candidature pour la présidence des élections.

7-CE-1998

Monsieur Serge Dulude propose monsieur Michel Chamberland.

8-CE-1998

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal propose madame Johanne Purcell.

Président
d'élections

Madame Colette Larose propose la fermeture des mises en candidature.
Monsieur Michel Chamberland refuse sa mise en candidature tandis que madame Johanne Purcell accepte ; cette dernière est donc unanimement désignée présidente d'élections.

9-CE-1998
Scrutateurs

Madame Lucie Désilets propose que monsieur Marc Audette et madame Francine Chabot soient désignés scrutateurs.

Monsieur Serge Dulude propose la fermeture de la période des mises en candidature.

Adoptée unanimement.

Mise en candidature
à la présidence du
Comité exécutif

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mises en candidature à la présidence du Comité exécutif.

10-CE-1998

Monsieur Michel Chamberland propose madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

11-CE-1998

Madame Lucie Désilets propose madame Colette Larose.

Monsieur Michel Chamberland propose la fermeture de la période des mises en candidature.

La présidente d'élections clos la période de mises en candidature; ensuite, chacune des candidates accepte.

Élections à la présidence

La présidente d'élections appelle le vote.

Résultats :

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal 4 votes

Madame Colette Larose 3 votes

La présidente d'élections déclare madame Fernande LeBlanc-Sénéchal élue présidente du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Mises en candidature à la vice-présidence du Comité exécutif

La présidente d'élection déclare ouverte la période de mises en candidature à la vice-présidence du Comité exécutif.

12-CE-1998

Madame Carole Marchand propose monsieur Serge Dulude.

Monsieur Michel Chamberland propose la fermeture de la période des mises en candidature.

La présidente d'élections clos la période de mises en candidature; ensuite, monsieur Serge Dulude signifie son acceptation.

Élections à la
vice-présidence

La présidente d'élections déclare monsieur Serge Dulude élu sans opposition au poste de vice-président du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin.

À partir de ce point, madame Fernande LeBlanc-Sénéchal préside la séance.

13-CE-1998
Dépôt

Monsieur Serge Dulude propose le dépôt du document «PROCÉDURES DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES» et que la date de reprise soit celle de la prochaine séance régulière.

Adoptée unanimement.

14-CE-1998
Jour, heure et lieu
des séances
régulières

CONSIDÉRANT l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Filteau :

QUE le projet de règlement intitulé "Règlement fixant la tenue des séances régulières du Comité exécutif" et portant le numéro 17-98 soit adopté.

Adoptée unanimement.

15-CE-1998
Dépôt du projet de
règlement

Madame Colette Larose propose le dépôt du projet de règlement à l'étude et que la date de reprise soit celle de la prochaine séance régulière.

La proposition de dépôt est adoptée unanimement.

16-CE-1998

Achats regroupés
Procédés infogra-
phiques

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation désigne certaines commissions scolaires, dont la Commission scolaire Marie-Victorin, pour implanter le nouveau programme « Procédés infographiques »;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Commission scolaire d'adhérer au regroupement d'achats et qu'elle doit signifier son intention à la FCSQ avant le 9 septembre 1998;

CONSIDÉRANT que la FCSQ sera le gestionnaire de l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation s'engage à fournir une contribution financière de 66% pour les achats relatifs à ce nouveau programme (approximativement 175 327 \$) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Dulude :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat d'articles en « Procédés infographiques »;

QUE le Service des ressources financières de la Commission scolaire Marie-Victorin soit autorisé à procéder à cet achat regroupé dès la réception des documents nécessaires à l'émission des bons de commande ;

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin s'engage à respecter le contrat liant la FCSQ et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même ;

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres du ou des contrats assumés par la FCSQ. Ce montant sera de 3,5% des achats convenus avant taxes lorsqu'elle émettra le ou les bordereaux de commande aux fournisseurs retenus.

Adoptée unanimement.

17-CE-1998

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Marchand que la séance soit ajournée à 21 h 30 le mardi 22 septembre 1998.

Adoptée unanimement.

Il est 22 h 30 précisément lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général
